



L'ÉGALITÉ

JOURNAL HEBDOMADAIRE

DES ILES SAINT-PIERRE & MIQUELON.

Prix de l'abonnement payable d'avance.

Saint-Pierre. Un an	12 fr. 00
Six mois	7 00
Outre-mer. Un an	15 00
Six mois	9 00

ADMINISTRATION

Rue GERVAIS, en face les Bains publics

Prix des insertions.

annonces, la ligne	0 fr 30
réclames, la ligne	1 00

CARTES DE VISITE

IMPRIMÉES AVEC LE PLUS GRAND SOIN

EN CARACTÈRES NEUFS

Sur beau Carton Bristol

Livraison dans les 24 heures de la commande

FÉTÉ D'INAUGURATION DU COLLÈGE LAIQUE

C'est dimanche dernier qu'à eu lieu, ainsi que nous l'avons annoncé, l'ouverture solennelle de notre nouveau collège.

Dès le matin un superbe ciel, sans nuage et un agréable soleil nous annonçaient que dame nature serait de la partie et contribuerait pour sa part à donner à cette fête l'éclat qu'elle comportait.

Notre île et ses montagnes avaient revêtu leur toilette blanche immaculée auquel le soleil se serait bien gardé d'apporter la moindre souillure et la brise le plus léger désordre.

La température était si douce que ceux qui avaient revêtu leur pardessus cédaient plutôt à l'habitude qu'à la nécessité.

Quelques uns de nos concitoyens partageaient les idées et suivant les conseils de l'Égalité, avaient arboré leur pavillon français, d'autres qui ont l'habitude de faire flotter le leur le dimanche, s'en étaient abstenu. Peut être était-ce en signe de protestation et de deuil. Nous l'ignorons, mais laissant à chacun la liberté d'opinion et de conscience nous ne voulons pas pousser aussi loin que nous en aurions le droit la critique sur ce fait qui nous a passablement étonné. Ceux là étaient atteints par cette fête, soit dans leurs intérêts, soit dans leurs affections, il aurait été sage de ne pas le laisser voir et surtout de s'incliner devant l'intérêt général. Ils appartenaient tous au clergé.

Leur honorable chef nous avait habitués avec plaisir, à voir son pavillon hissé le dimanche et le 14 juillet et les frères de nos écoles suivaient son exemple.

Quant aux sœurs de notre hôpital, militaire, toujours si dévouées au chevet des malades, et dont nous sommes les

premiers à reconnaître les importants services elles avaient le devoir et l'obligation d'arborer le drapeau tricolore, dimanche dernier, sans exception, comme chaque dimanche, parceque l'établissement qu'elles habitent est un édifice public! Pourquoi donc cette abstention si significative? Pourquoi cette protestation? Pourquoi ces manquements aux devoirs? Pourquoi cette petite insurrection contre la loi? Nous comprenons parfaitement la préférence des religieuses pour l'enseignement congréganiste, elle est conforme à leurs opinions, à leurs chères affections; mais que diable, il faut avant tout respecter la loi et les décisions d'une colonie au budget de laquelle on émarge!

A 1 heure trois quarts le cortège officiel, à la tête duquel se trouvait Monsieur le Gouverneur, et composé de Messieurs les fonctionnaires quittait les salons du gouvernement et se rendait musique en tête au Collège.

La foule des invités composée des familles des élèves, l'avait précédé à notre nouvel établissement scolaire.

Des agents de l'autorité empêchaient à juste raison l'entrée de la salle, avant l'arrivée des autorités.

Messieurs les professeurs, qui venant de France sont habitués aux exceptions dont la presse est toujours honorée dans de telles cérémonies, nous introduisirent et nous permirent d'admirer en détail le soin avec lequel le fond de cette vieille caserne de disciplinaires avait été orné.

Les murs étaient tapissés de drapeaux français parfaitement drapés.

Une estrade avait été dressée pour la musique. Monsieur le Gouverneur qui occupa le fauteuil présidentiel avait à sa droite le président du conseil général et le directeur de l'intérieur et à sa gauche le chef du service judiciaire et le président de la chambre de commerce.

Nous avons remarqué parmi les invités Monsieur le Maire et son 1er adjoint et Messieurs les fonctionnaires au complet

L'ouverture de cette grande fête scolaire fut faite par la musique qui enleva notre chant national « La Marseillaise » dont les deux premiers vers étaient bien de circonstance à l'adresse de notre jeu-

nesse St-Pierraise.

Sitôt ce morceau achevé, M. Boutet directeur provisoire prononça les paroles suivantes :

Monsieur le Gouverneur,
Messieurs les Conseillers généraux,
Envoyés par M. le Sous-Secrétaire d'Etat, sur votre demande, les professeurs sont heureux de vous remercier de l'initiative que vous prenez de les installer aujourd'hui dans les locaux destinés à l'instruction et à l'éducation des jeunes gens de la colonie. Ils ont aussi à cœur de vous exprimer leur vive gratitude pour le sympathique accueil dont ils ont été l'objet depuis leur débarquement jusqu'à ce moment.

Membres détachés de cette Université française, qui sait si consciencieusement remplir, partout, la délicate et noble mission qui lui est confiée, si difficile qu'elle soit, ils tiennent à honneur de vous affirmer que, comme dans la Métropole, (leur passé vous en est un sûr garant) ils seront ici à la hauteur de leur tâche, convaincus que votre haut et bienveillant appui ne leur fera jamais défaut.

Grâce à leur zèle et à leur dévouement, ils espèrent arriver à former des citoyens capables de figurer dignement dans cette grande famille française, si fermement attachée à la Patrie et à la République.

Encore une fois, merci, Monsieur le Gouverneur, merci, Messieurs du Conseil Général, de votre touchante sollicitude pour tout ce qui est de l'Enseignement laïque.

Je ne crois pas trop présumer de l'avenir en vous assurant, dès à présent, que les lourds sacrifices que vous vous êtes imposés seront largement compensés par les résultats, et que nous arriverons au but que vous nous proposiez d'atteindre.

Et, en attendant que vous puissiez apprécier les fruits du travail de nos élèves, nous demeurons les serviteurs sincèrement dévoués de cette Colonie,

Monsieur le Gouverneur,
Messieurs les Conseillers Généraux,
nos respects.

J. BOUTET,
Directeur provisoire.

Monsieur le Gouverneur répondit :

Mesdames, Messieurs,

Les professeurs du Collège colonial laïque ne doivent pas être surpris de l'accueil qui leur est fait dans la colonie et dont ils vous remercieront en si bons termes. Indépendamment de leurs mérites personnels, de leurs titres, nous sommes très heureux de saluer en eux l'Université de France. Ils appartiennent à ce Corps illustre, cher à tous les esprits libéraux qui a créé pour sa grande part la Patrie. Forte et souple à la fois, l'Université, sans renier aucune des anciennes traditions qui font la dureté et l'illustration des institutions, a su se plier aux exigences actuelles; elle a suivi l'évolution nécessaire des idées modernes. C'est ainsi qu'elle peut aujourd'hui s'adapter aux besoins de chacun et qu'elle répond à tous les exigences.

Nous devons remercier M. le Sous-Secrétaire d'Etat des Colonies de sa haute sollicitude. Il a apporté tous ses soins à déter la colonie d'un établissement universitaire donnant satisfaction aussi exactement que possible aux nécessités du pays. La métropole, une fois de plus, a répondu maternellement à notre appel, et nous a rattachés à elle par un lien nouveau. Elle nous a fait place à son foyer d'enseignement public. Désormais nous prenons parti à l'éducation vraiment nationale.

Vous pouvez donc compter, Messieurs les Professeurs, sur la bienveillance et l'appui des pouvoirs publics, dans l'accomplissement de votre tâche.

Cette tâche quelle est-elle exactement?

Notre collège a un caractère tout particulier qu'il me paraît nécessaire de définir avec précision.

Il est un établissement d'enseignement primaire, et comme tel, doit avant tout donner aux enfants qui lui seront confiés les éléments usuels des connaissances humaines, mettre dans l'esprit des clartés de tout, comme dit Molière. A ce point de vue, la tâche des professeurs consiste, non dans la quantité des notions à enseigner, mais dans leur choix. Un petit nombre d'idées et de faits essentiels bien assimilés, bien compris, formeront pour les élèves un bagage plus utile qu'un encombrant fardeau mal digéré.

Si l'enseignement primaire peut-être considéré comme un abrégé des connaissances utiles, il lui faut éviter l'écueil des abrégés, la sécheresse, l'aridité, l'enui; il ne doit pas être une nomenclature. Il doit dans chaque science prendre l'indispensable, les idées générales qui dominent, en bien pénétrer l'enfant, lui en donner le goût, lui faire désirer d'en savoir davantage.

C'est ainsi qu'il remplira sa véritable mission qui est de faire des hommes, des

citoyens dignes de servir la République, la Patrie; c'est-à-dire des êtres pensants, sachant raisonner, capables de discerner avec clairvoyance leurs propres intérêts et ceux de leur pays.

Mais le collège de St-Pierre n'est pas un simple établissement d'enseignement primaire, il est quelque chose de plus. Il n'a pas seulement pour mission de faire des hommes utiles, mais aussi des hommes cultivés. Ce n'est pas à la division l'enseignement classique que je fais allusion, mais à l'ensemble des études qui tout en n'excédant pas très sensiblement les matières de l'enseignement primaire, doivent répondre aussi à des préoccupations plus élevées. En un mot, nous voulons malgré la modestie de notre programme faire des humanités.

L'Histoire, des lectures bien choisies, un peu d'économie sociale, l'enseignement civique, la morale, sont autant de matières qui développée par des maîtres aussi qualifiés et expérimentés que les nôtres peuvent nourrir fortement l'intelligence; et jouer le rôle de ce qu'on a appelé magnifiquement: les humanités.

Vous le voyez, ce qui fera la supériorité de notre collège, ce n'est pas l'étendue de son programme d'études, que sa méthode d'enseignement qui sera celle de l'Université.

Nos Professeurs s'inspireront de ce merveilleux pédagogue, dont les idées semblent avoir inspiré les réformes scolaires les plus récentes, notre vieux Maître François Rabelais.

« Veistes vous, dit-il dans son savoureux langage, onques chiens rencontrant quelque os médulaire? C'est comme dit Platon, le beste du monde plus philosophe. Si veu l'avez, vous avez peu note, de quelle dévotion il le guette, de quel soin il le garde, de quelle ferveur il le tient et de quelle prudence il l'entomme, de quelle affection il le brise et de quelle diligence il le suge. Qui l'induit à ce faire? Quel est l'espoir de son estude? Quel bien prétend-il? Rien! plus qu'ung peu de mouelle. Vray est que ce peu, plus est délicieux que le beancoup de toutes autres, pour ce que la mouelle est aliement élabouré à perfection de nature comme dit Galien. »

Ceci doit être l'image de notre enseignement. Dans chaque branche de l'esprit, chercher la moelle des choses; forcer les élèves à ne pas se contenter d'un léger vernis, de connaissances vagues et superficielles. Ainsi, sans charger inutilement le programme, aura-t-on donné à l'intelligence la gymnastique qui lui est nécessaire.

Prise en elle-même, la science qu'on acquiert à cet âge est nécessairement peu

de chose; qu'il sorte de notre Collège des esprits sains, vigoureux, fortement exercés à apprendre, il aura rendu à la Colonie le plus grand service qu'on puisse en attendre.

Ayant la conviction que le Collège remplira sa mission, je n'hésite pas à me joindre à ses Professeurs pour vous dire, Messieurs les Conseillers généraux, que vous n'aurez pas à regretter les sacrifices que vous avez consentis.

Cette fondation aura des résultats considérables dans un avenir assez rapproché.

Le temps n'est plus où l'on pensait que le commerce ne demande que des connaissances peu étendues. En France, la dernière crise économique, si longue, si pénible, a amené de la part des pouvoirs publics et des hautes autorités commerciales, un sérieux examen de conscience. On a reconnu que des études plus fortes, mieux appropriées, seraient nécessaires; le mouvement vers le développement de l'enseignement dans le commerce s'est accentué; un grand effort a été fait; il a été second et beaucoup d'industries en ont senti déjà les heureux effets. C'est qu'aujourd'hui, les questions commerciales deviennent de plus en plus complexes. On a dit que le difficile n'était pas de faire son devoir, mais de le connaître. On peut dire aussi que le difficile n'était pas de suivre son intérêt mais de le distinguer. Les problèmes économiques plus délicats, demandent des esprits toujours plus exercés, plus sagaces, des caractères plus virils, plus entreprenants.

L'universelle concurrence, l'intensité de la lutte pour la vie devient de plus en plus redoutable pour les faibles, les ignorants, les pusillanimes.

Une forte discipline, une éducation intellectuelle plus virile, un enseignement plus moderne, plus élevé, donnés à ces jeunes générations se traduiront par une prospérité plus grande, par des entreprises nouvelles, plus hardies. Nos fils continueront notre œuvre et l'agrandiront.

Ainsi nous n'aurons pas seulement travaillé pour la colonie, mais pour la France qui s'enrichit de nos richesses et dont le patrimoine s'étend avec la prospérité de ses essais.

Vous l'avez bien dit, messieurs les Professeurs, votre tâche est la plus noble qu'on puisse entreprendre. Sans doute le but est encore un peu lointain, la route sera quelquefois pénible, mais vous aimez la jeunesse, vous aimez surtout la Patrie. Allez!

Ces discours plusieurs fois très justement applaudis ont produit sur l'assistance une vive émotion.

Après un second morceau de musique M. Camu, notre artiste amateur Saint-Pierrais a récité avec verve et feu l'Epave de Coppée.

La musique a fait ensuite entendre les vêpres siciliennes qui ont été très applaudies et la levée de la séance a été précédée par la Marseillaise, que chacun des assistants a écoutée religieusement une seconde fois, debout, avec autant de plaisir que la première.

Chacun conservera longtemps le souvenir de cette journée mémorable qui glorifie notre sympathique gouverneur et le conseil général.

Si nous avions l'honneur de siéger dans cette assemblée nous proposerions de faire inscrire sur une pierre à l'entrée de ce nouvel établissement scolaire, *ad perpetuam rei memoriam*.

Ce collège laïque du à la sollicitude de la majorité républicaine du Conseil Général a été ouvert le 18 décembre 1892 par le gouverneur de la colonie, M. Paul FEUILLET qui en a préparé et ardemment haté le décret de création (Reconnaissance publique).

Et maintenant disons aux parents, et aux enfants comme notre honorable gouverneur aux professeurs: allez, allez vous faire inscrire, allez travailler, le champ vous est donné fertile et très productif; semez y le grain et sous peu vous en admirerez le fruit.

Vieux.

Monsieur l'Abbé Tibéri qui tout d'abord avait dit-on, selon notre avis, choisi de préférence l'heure de minuit pour la messe de Noël a changé d'idée.

L'Abbé Idrio annonçait en effet en chaire, pendant les vêpres, que cette messe aurait lieu à 5 heures du matin.

Est-ce parce que nous l'aurions publiquement vancé que notre honorable préfet apostolique n'aurait pas mis son projet à exécution? En ce cas, nous en aurions un vif regret, et nous serions forcé de manifester désormais un désir contraire à notre pensée pour obtenir ce que nous désirerions.

Le double titre de chrétien et de journaliste il nous est pourtant bien loisible, n'en déplaise à Monsieur l'Abbé, d'exprimer un désir aussi général que personnel.

Le prêtre est maître dans son église, c'est vrai; mais le sage doit toujours accueillir les bons conseils et ils sont toujours recueils pour ceux qui sont nouvellement arrivés dans un pays.

Un autre côté, l'église est ouverte à tous. Enfin il suffit de relire notre article paru dans le dernier numéro pour voir avec quel respect des croyances religieuses nous l'avons écrit.

Le but a été de critiquer ce fait et non un principe.

Vieux.

SKATING-RINCK.

Nous avons visité mardi la salle de cet établissement auquel son propriétaire a fait des importantes restaurations et réparations.

Une couche de glace déjà bien prise nous fait croire que selon le désir de M. Brausquin l'ouverture pourra se faire au plus tard le jour de Noël.

Préparez vous donc, charmantes et gracieuses ratatinées, St-Pierraises.

De très nombreux abonnements ont déjà été pris et il ne reste plus que quelques boîtes à louer.

On nous dit que les dernières vont faire prime par contre avec les duitons et les piastres.

Nous n'avons pas besoin de faire l'éloge de cet établissement et des plaisirs qu'il procure; il est entré dans nos goûts, dans nos mœurs, et c'est une des rares distractions de notre colonie.

Vieux.

SOCIETE ARTISTIQUE

À la suite d'un interview avec Monsieur Letournel, son aîné président, nous nous empressons d'annoncer à nos lecteurs que cet établissement va reprendre ses soirées théâtrales qui avaient été interrompues, depuis le mois de mai, à cause de la fermeture de l'hôtel Joinville par suite de la faillite Le Ralec.

Elle se propose en ce moment de donner ces jours-ci une représentation à la suite de laquelle aura lieu le tirage d'une tombola dont la 1/2 du bénéfice net sera de droit attribuée au bureau de bienfaisance.

En voici le programme.

2 pièces de Labiche:

La grammaire.

Un jeune homme pressé.

Acteurs déjà connus du public.

MM. Camu frères, Jules Girardin, Tourraine et Letournel Fugène.

Premiers débuts; M. Poste Emile, ancien sous-officiers.

Assaut d'armes

par M. Cossu prévot au 136^{me} de ligne et Poste Emile, élève Joinville le Pont.

Assaut de boxe par les mêmes.

Chansonnées comiques.

Grand bal.

Le président s'est assuré le concours de plusieurs amateurs, anciens membres de la fanfare de Saint-Pierre qui ont formé une musique pour la circonsistance.

La répétition générale à laquelle nous avons assisté nous fait espérer que cette musique contribuera largement au succès de cette soirée dont le programme est si complet et varié.

Nous apprenons que la première soirée est fixée définitivement au dimanche 8 janvier.

Vieux.

Après les doublons voilà les mexicains qui sont en baisse; on ne peut donc plus compter sur ces monnaies d'un cours qui subit tant de fluctuation et le mieux serait de les refuser complètement.

Les agioleurs qui jouent ainsi avec l'intérêt général en seraient peut-être les premiers punis.

La banque n'accepte les mexicains qu'avec des réserves.

Vieux.

SOCIETE MUSICALE

La soirée musicale suivie d'un grand bal offerte à ses membres honoraires, est définitivement fixée au 14 Janvier prochain.

Une lettre d'invitation sera adressée personnellement à chacun de ses membres.

Le Président,
C.-V. LIORAT.

LES MAGASINS D'ÉTRENNES.

Nous avons visité les magasins d'étrences et les enfants qui verront l'aurore de 1893 n'auront pas à se plaindre. Les jouets sont en abondance.

A tout seigneur, tout honneur. Com-

megons par le magasin Durieux toujours bien assorti pour les objets d'étrences. Nous avons vu des fermes, des ménages, des batteries de cuisine etc. à des prix très modérés. Observation curieuse: la vulgaire poupée aux yeux d'émail, à la chevelure filasse est plus rare cette année que d'habitude. Elle est remplacée par des poupées habillées en militaires, tourtereaux, pompiers, artilleurs, gradés ou non gradés. Ces militaires feront peut-être plus de plaisir à la bonne qu'à l'enfant, mais enfin on ne dispute pas avec le goût du jour.

En face le magasin de M. Brehier abondamment pourvu en jouets de toutes sortes, depuis le jouet de luxe jusqu'au petit ménage ou fourneau économique à 2fr. 50. Où est la boutique à treize?

C'est là qu'on trouve à des prix divers, des boîtes de soldats, des tambours, des établis de menuisier, des jeux de patience, de petits chevaux, de tir, des moutons, des polichinelles, tout ce qui brille, tout ce qui se casse, tout ce qui fait la joie des enfants et la sécurité des parents.

Chez M. Edmond Fontaine, le décor est plus sérieux. C'est la place aux étranges utiles celles dont on honore les grandes personnes, qui vous traitent de pingres quand même. Grande variété de coupes, coffrets, vide poches et autres brimborions qui encombrent les cheminées et qui absorbent la poussière. A voir l'affluence qui se presse autour de l'étagage, on ne se doutera jamais « que le commerce ne va pas. » Tout s'enlève rapidement et les porte-monnaies ne peuvent être incriminés d'avoir horreur du vide.

Grande affluence également dans le magasin loué par M^e Munier. C'est là qu'on admire un lit de quarante francs pour poupée, qui fait rêver. Des sachets-sati, des coussins de soie, des coffrets laqués, des porte-monnaies microscopiques, des porcelaines illustrées etc. etc. tout cela flatte l'œil des visiteurs très nombreux qui sont partagés entre le désir d'acheter et celui de garder leur argent. Il faut avoir du courage à la poche, sans cela :

Laseiat ogni speranza, o voi che entrate.

Signalons enfin le magasin de M. Thomas Dagort où on peut faire choix de cadeaux qui ne seront pas de l'argent inutilement dépensé. Aux personnes douées de sens critique, nous conseillons une visite chez M. Thomas Dagort.

Une lacune, dont nous déplorons cette année toute l'étendue, c'est le manque de consommation.

Le temps n'est plus, hélas! ou Madame Blanche Le Ralec vantait à sa clientèle l'excellence de ses caramels, fruits confits, sucreries et autres chocolateries.

Il faut espérer que « le petit Jésus » sous les traits du capitaine Angrove, nous apportera par le courrier de Noël tout un contingent de fondants et de pralines. Malgré cela, il est à craindre que le marron glacé ne brille par son absence. Ah! les temps sont durs; les bonbons aussi!...

CARIBOUT.

MATINÉE MUSICALE.

Excellent innovation à l'instar des folies Bergères. Décidément la société musicale se prodigue: à deux heures inauguration du collège, trois heures 1/2 matinée musicale, c'est trop de symphonie dans si peu de temps non pour les auditeurs mais pour les exécutants qui auraient seuls le droit de s'en plaindre. C'est un cliché tout fait qui se répète invariablement de dire que la musique fait des progrès, rien n'est pourtant plus vrai. Ce brio avec lequel elle a enlevé les plus jolis morceaux de son répertoire est indiscutable. Cependant comme il ne faut pas trouver tout parfait une petite observation. Au commencement de la Marche indienne, les basses ne détachent pas assez les notes il s'agirait de faire un petit effort pour les piquer davantage. Tojours les mêmes amateurs sur la bêche, et nous ne saurions trop les remercier de se sacrifier à l'amusement de leurs concitoyens. M. Béchacq n'a qu'un filet de voix dont il sait tirer fort agréablement parti. C'est ainsi qu'il a fort égayé la salle par sa pinsonnette, et surtout par la valse du Chambertin qui a enlevé tous les nombreux spectateurs répétant le refrain en chœur.

Le succès de M. Ménéglier n'a pas été moins grand dans le statisticien et les aventures de deux pochards. L'absence presque complète de l'élément féminin lui a permis aussi de nous donner le statisticien d'une façon plus complète que la première fois, et il s'est acquitté de sa tâche d'une façon brillante.

Enfin on a terminé par le drame de la rue de l'Ourcq fort bien interprété par MM. Camu, Béchacq et autres.

Cette première matinée musicale nous fait espérer encore de beaux jours pour la société musicale et surtout pour nos concitoyens qui ne voudront pas manquer une occasion de se distraire à si bon compte.

Depuis quelque temps il nous arrive des nouvelles que nous considérons comme des cancan et que "l'Égalité", malgré la réputation qu'on lui a faite d'être la Bavarde rééditée, se refuse à insérer. Ah! on les connaît ces deux ou trois personnes dames et demoiselles qui posent pour les mijaurées trouvant toujours à critiquer ceci ou cela, à essayer même de s'immiscer dans la vie privée des gens, à inventer des choses qui n'ont jamais existé dans l'unique but de élaborer ou de s'élever un piédestal en rabaissant les autres. Certaines poussent la chose tellement loin que beaucoup commencent à en avoir assez et l'un de ces jours l'Égalité ne se gênera pas pour publier les noms de ces dames ou demoiselles qui sont des racontars et s'occupent de choses qui ne les regardent pas. Ce sera pain bénit, somme toute, pourquoi casser du sucre constamment sur le dos de personnes qu'elles ne connaissent pas, la langue les demande eh bien qu'elles ne tiennent pas sur le tapis des Monsieurs qui au fond s'en moquent et en rient. Dans notre petit pays, tout se sait, tout se raconte en un tour et celles qui forgent des histoires passent pour de méchantes bavardes, dont il ne serait pas drôle parfois de dévoiler les secrets d'alcôve et autres. Le meilleur mo-

yen est de marcher son chemin droit, de laisser son voisin libre de faire ce que bon lui semble. Ces cancan dénotent une forte mauvaise éducation; un esprit déplorable, une langue perverse, et l'Égalité se charge d'y mettre un terme. Ne faites pas à autrui ce que vous ne voudriez pas qu'on vous fit à vous même, tel est le principe de la charité chrétienne.

L'Administrateur Gérant, A. Lemoine.

ANNONCES

Etude de M^e Eugène SALOMON, notaire à St-Pierre rue de Sèze.

VENTE SUR LICITATION. ET PAR AUTORITÉ DE JUSTICE

L'an 1893, le mercredi dix-huit janvier à dix heures du soir en l'étude du notaire de la colonie, en vertu d'un jugement rendu par le Tribunal Civil de 1^{re} Instance de la colonie le lundi quatorze novembre dernier.

A la requête de :

1^o Madame Elisa Leborgne, sans profession veuve de Monsieur Alfred Leloche, demeurant à Miquelon,

2^o Madame Marie Leloche, sans profession, épouse assistée et autorisée du sieur Eugène Gaspard, marin-pêcheur, demeurant ensemble à Miquelon.

3^o Mademoiselle Nathalie Leloche, célibataire majeure, demeurant aussi à Miquelon.

Agissant en leur qualité de créanciers hypothécaires inscrits par représentation de leur mari et père le sieur Alfred Leloche des communautés et succession François Audouze.

En présence de :

1^o Madame Julie Lamort, sans profession, veuve du sieur François Audouze demeurant à St-Pierre.

2^o Monsieur Paul Audouze, cordonnier, demeurant à St-Pierre.

Il sera procédé à l'adjudication à l'extinction des feux au plus offrant et dernier enchérisseur des immeubles dépendant des communautés et succession François Audouze, dont la désignation suit:

DÉSIGNATION.

Pr *me* Lot:

Une maison en pierre à rez-de-chausée avec terrain et toutes ses dépendances, le tout sis à St-Pierre rue Beaussant borné au nord par la dite rue, au sud par Maillard et Cruchon, à l'est par un passage la séparant du lot n° 2 et à l'ouest par Walsh.

Deuxièm^e Lot:

Une maison en bois avec terrain et dé-

pendances le tout borné au nord par la rue Beaussant, au sud par Maillard et Cruchon, à l'est par Saillard François et à l'ouest par le passage précité.

Mises à prix fixées par le jugement du Tribunal,

1^{er} Lot : Trois mille francs ci 3,000 f.
2^{me} Lot: Deux mille cinq cents fr. ci 2,500

Le cahier des charges dressé pour parvenir à cette vente est déposé en l'étude du notaire soussigné ou toute personne peut en prendre connaissance avant l'adjudication.

Fait à Saint-Pierre, le 20 décembre 1892

Le Notaire,
E. SALOMON.

Etude de M^e Eugène SALOMON, sise à St-Pierre, rue de Sèze.

VENTE

SUR LICITATION

BAISSE DE MISE A PRIX

L'an 1893, le mercredi quatre janvier, à deux heures du soir en l'étude du notaire soussigné, en vertu d'un jugement rendu par le tribunal de première Instance de la colonie le 19 décembre 1892 sur requête.

1^o Monsieur Laurent Slaney, marin-pêcheur, demeurant à St-Pierre;

2^o Monsieur Richard Slaney, marin-pêcheur, demeurant à St-Pierre;

3^o Madame Hélène Slaney, sans profession, épouse assistée et autorisée du sieur François Seinier, marin-pêcheur, demeurant à St-Pierre.

En présence de :

1^o Madame Précilla Butler sans profession, veuve du sieur Alfred Slaney, demeurant à St-Pierre prise en sa qualité de tutrice naturelle et légale de Mary Slaney sa fille mineure;

2^o Monsieur Jean Baptiste Duhart, marin-pêcheur, demeurant à St-Pierre,

Le dit pris en sa qualité de subrogé-tuteur ad hoc des mineurs Mathilde, Pierre, Joseph et Mathilde Slaney, issus du mariage des sieurs Laurent Slaney, son nommé et de feué dame Mary Fitzpatrick, son épouse, décédée.

Il sera procédé à l'adjudication à l'extinction des feux au plus offrant et dernier enchérisseur d'un immeuble dépendant de la communauté des époux Laurent Slaney, dont la désignation suit:

DÉSIGNATION

Une propriété sise à St-Pierre rue Colbert consistant en une maison, avec terrain et toutes ses dépendances, le tout borné au nord par Olivier, au sud par la rue

Supplément de l'EGALITÉ du 22 Décembre 1892.

Colbert, à l'est par Sicot et à l'ouest par madame Lorieux.

Mise à prix fixée par jugement du tribunal.

Deux mille francs ci 2,000 fr. 00

Le cahier des charges dressé pour parvenir à cette vente est déposé en l'étude du notaire soussigné où toute personne peut en prendre connaissance avant l'adjudication.

Saint-Pierre, le 22 décembre 1892.

Le Notaire,
E. SALOMON.

VENTE PUBLIQUE AUX ENCHÈRES.

Le mardi 27 décembre 1892 à 2 heures de l'après-midi et jours suivants à l'habitation de Monsieur P.-C. Hacala.

En vertu d'une ordonnance de Monsieur le Juge-Commissaire de la liquidation judiciaire du sieur P.-C. Hacala, en date du 14 décembre 1892, il sera procédé à la vente aux enchères publiques des marchandises dépendant de l'actif de la dite liquidation judiciaire et consistant en:

Charbon de terre, épicerie, sirops, liqueurs, étoffes, marchandises diverses, propres à l'armement.

La vente sera faite à la réquisition de Monsieur P.-C. Hacala et de M^e Georges Wintrebert, avocat-agréé, liquidateur définitif, par le ministère de M^e Siegfriedt, commissaire-priseur.

Au comptant 5 pour cent pour frais d'adjudication.

Saint-Pierre, le 22 décembre 1892.

Le Greffier,
C. SIEGFRIEDT.

Etude de M^e Eugène SALOMON, notaire, sis à St-Pierre, rue de Seze.

VENTE SUR LICITATION

BAISSE DE MISE A PRIX.

L'an mil huit cent quatre-vingt-treize, le mercredi quatre janvier, à deux heures du soir, en l'étude du notaire soussigné, en vertu d'un jugement rendu sur requête par le tribunal civil de 4^{re} instance de la colonie, le 19 décembre 1892.

A la requête de M. Alfred Briand, armateur, demeurant à Saint-Pierre,

En présence de :

1^o M. Désiré Mouton, fils, patron de goëlette, demeurant à Saint-Pierre,

2^o M. Louis Poirier, patron de goëlette, demeurant à Saint-Pierre.

Il sera procédé à l'adjudication sur baisse de mise à prix à l'extinction des feux, au plus offrant et dernier enchérisseur, d'un immeuble sis à St-Pierre, rue de l'Espérance, indivis entre les sieurs Mouton Désiré et Poirier Louis, dont la désignation suit :

DESIGNATION.

Une propriété sis à Saint-Pierre, rue de l'Espérance, consistant en une maison en bois recouverte en bardage, avec terrain et toutes ses dépendances, le tout borné dans son ensemble au nord par la propriété veuve Eugène Hubert, au sud le domaine, à l'est par la rue de l'Espérance et à l'ouest par le domaine.

Mise à prix réduite par le jugement sus daté quinze cents francs, ci 1500 fr. 00

Le cahier des charges dressé pour parvenir à la vente a été déposé en l'étude du notaire soussigné où toute personne peut en prendre connaissance avant l'adjudication.

Saint-Pierre, le 20 décembre 1892

Le Notaire,
E. SALOMON.

VENTE PUBLIQUE AUX ENCHÈRES

Le jeudi 29 décembre 1892 à 2 heures de l'après-midi, à l'habitation de Monsieur P.-C. Hacala.

En vertu d'une ordonnance de Monsieur le Juge-Commissaire de la liquidation judiciaire du sieur P.-C. Hacala en date du 14 décembre 1892, il sera procédé à la vente aux enchères publiques des goëlettes dépendant de l'actif de la dite liquidation judiciaire.

SAVOIR:

Goëlette Evangéline jaugeant 86 tonneaux 20 centièmes construite à la Nouvelle-Ecosse et courbée en fer actuellement affourchée dans le Barachois, armée au cabotage.

Goëlette Amélie Julia, jaugeant 49 tonneaux 91 centièmes construite à la Nouvelle-Ecosse et entièrement reconstruite à Saint-Pierre en 1886, avec armement pour la pêche, actuellement affourchée au Barachois.

Coëlette Hirondelle, jaugeant 15 tonneaux 17 centièmes, construite à Miquelon en 1875 actuellement saillée au Pont-Boulo.

Pour visiter les goëlettes et objets d'armement, s'adresser à M. Camu à l'habitation P.-C. Hacala.

Les conditions de la vente seront annoncées avant l'adjudication.

Cette vente sera faite à la requête de Monsieur P.-C. Hacala et de M^e Georges Wintrebert, avocat-agréé, son liquidateur judiciaire.

Saint-Pierre, le 22 décembre 1892.

Le Greffier,
C. SIEGFRIEDT

Nous avons déclaré dans notre premier numéro que nous n'aurions jamais de parti pris contre personne et que nous nous bornerions à signaler les abus, sans distinction de leurs auteurs.

Cette raison nous a forcé à insérer une

réclamation qui nous avait été faite, sous forme de protestation, par une mère de famille, au sujet de la fête de l'honorable, supérieure du pensionnat.

Depuis que notre dernier numéro a paru, certains parents nous ont déclaré que nous avions été induits en erreur et que chaque élève avait pu à l'occasion de cette fête, apporter l'obole qu'elle voulait, sans que l'importance en fût taxé par classe.

La loyauté nous force donc, sans qu'aucune démarche n'ait été faite auprès de nous à ce sujet, à rectifier un fait inexact dans la critique duquel notre bonne loi avait été surprise.

Il peut se faire que nous commettons encore parfois des erreurs au cours des longues années pendant lesquelles l'Égalité doit paraître.

Ce sera toujours avec le plus courtois empressement que nous les reconnaîtrons des quelles nous seront signalées.

Vieux.

ETRENNES UTILES

Une des étrennes les plus utiles est certainement un abonnement à l'Égalité qui donne chaque semaine grâce aux sacrifices qu'elle s'impose les renseignements les plus complets sur tout ce qui intéresse la colonie.

La mère de famille la plus pudibonde pourra désormais en offrir la lecture à sa fille car l'abondance des matières nous force à supprimer désormais les articles du genre du brave Pelican, de l'histoire galante etc.

Autre étrenne utile à la portée des bourses mieux garnies. Nous ne saurions trop engager nos lecteurs à offrir à leurs enfants une ou plusieurs actions du nouveau service postal français.

C'est un placement aussi lucratif que certain, de plus c'est faire œuvre patricitaire.

UN BON POINT

à l'administration municipale.

L'abondance des matières nous a empêchés d'annoncer à nos lecteurs, dans notre dernier numéro, que la place de la liberté était désormais libre.

Le dépôt de bois dont l'Égalité s'est plainte, contre lequel deux de nos concitoyens se sont heurtés et M. Verdure... ce dépôt est enlevé.

Merci à la municipalité et à celui qui avait fait ce dépôt; c'est un grand danger de moins pour nos concitoyens.

St-Pierre Imprimerie A. Lemoine.

